

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents : M. Jean-Pierre FONDRILLE, M. Yvan LEROY, Mme Sonia LACAS, Mme Carole LECONTE, Mme Chloé NAVARRO, Mme Diane DECHELLE, M. Jean-Marie CAVÉ, Mme Hélène DESCARREGA, M. Olivier BRANLE, Mme Sylvie TURLURE,

Absents excusés : M. Jean-Paul LEJEUNE a donné pouvoir à M. Yvan LEROY,
M. David PERNIN
M. Jean-Philippe ROCHE, Mme Annie TRUVELOT, M. Michel CHENOUARD.

Monsieur Jean-Marie CAVÉ a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2022

Monsieur le Maire expose que le budget voté lors de la séance du 16 mars 2022 avait été établi sans modification des taux des taxes foncières. Il rappelle que les taux en 2021 ont été fixés à 40.67 % pour les propriétés bâties et à 34.12 % pour les propriétés non bâties.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux, à savoir :

- taxe foncière bâtie : 40.67 %
- taxe foncière non bâtie : 34.12 %

La séance est levée à 20h45.